

Lundi 18 août 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 août 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absente Madame Josée Chouinard, conseillère.

Est aussi présente Madame Louise St-Pierre, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-08-331

LECTURE ET ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards pour les années 2025 à 2028 tenue le 6 août 2025.
4. Octroi d'un contrat pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards pour les années 2025 à 2028.
5. Acceptation du remplacement de l'opérateur responsable de l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.
6. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer une convention de bail avec 9402-0765 Québec inc. pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
7. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation.
8. Embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des loisirs.
9. Démission de Madame Johanna Caron à titre de brigadière scolaire.
10. Ouverture d'un poste de brigadier-brigadière scolaire à temps partiel.
11. Participation financière de la Ville au Programme Carbone Scol'ERE.
12. Octroi d'une aide financière au Centre Accueil-Partage du Kamouraska dans le cadre de la Politique d'aide en développement social et communautaire de la Ville de Saint-Pascal.
13. Période de questions.
14. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-332

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES, DES FOSSES DE RÉTENTION ET DES PUISARDS POUR LES ANNÉES 2025 À 2028 TENUE LE 6 AOÛT 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards pour les années 2025 à 2028 tenue le 6 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-333

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES, DES FOSSES DE RÉTENTION ET DES PUISARDS POUR LES ANNÉES 2025 À 2028.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juillet 2025 pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards pour les années 2025 à 2028 inclusivement;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 6 août 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue et la recommandation datée du 13 août 2025 de Me Louise St-Pierre, greffière d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards pour les années 2025 à 2028 à Campor Environnement inc. au montant total de 243 212,37 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-334

ACCEPTATION DU REMPLACEMENT DE L'OPÉRATEUR RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-236 de ce conseil octroyant un contrat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle d'une année;

CONSIDÉRANT qu'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. souhaite remplacer l'opérateur responsable mentionné dans sa soumission;

CONSIDÉRANT que, tel que prévu au devis, la firme doit obtenir l'autorisation de la Ville avant de procéder au remplacement de cette ressource;

CONSIDÉRANT que la nouvelle ressource proposée au poste d'opératrice responsable, Madame Karine Croisetière, est jugée équivalente à la ressource initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter le remplacement de ressource au poste d'opératrice responsable dans le cadre du contrat de fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-335

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC 9402-0765 QUÉBEC INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026.

CONSIDÉRANT l'échéance de la convention de bail existant entre la Ville et l'entreprise 9402-0765 Québec inc. pour la propriété située au 680, rue Hudon le 31 août 2025;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par l'entreprise 9402-0765 Québec inc. de renouveler le bail de location pour ladite propriété pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec 9402-0765 Québec inc. fixant le loyer à 19 887,08 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 pour l'immeuble sis au 680, rue Hudon;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-336

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION.

CONSIDÉRANT le projet de réfection de ponceaux et de réalisation de travaux de pavage dans le 4^e Rang Est;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim, Madame Emilie Poulin, agit à titre de représentante de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-337

EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des loisirs depuis l'ouverture du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de répondre adéquatement aux demandes des citoyens;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à occuper un poste d'adjointe administrative surnuméraire au Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire sur appel pour un maximum de 32 heures par semaine au Service des loisirs pour la période du 12 août 2025 au 31 octobre 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-338

**DÉMISSION DE MADAME JOHANNA CARON À TITRE DE
BRIGADIÈRE SCOLAIRE.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 14 août 2025 de Madame Johanna Caron faisant état de sa démission à titre de brigadière scolaire à compter du 11 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'accepter la démission de Madame Johanna Caron à titre de brigadière scolaire et de la remercier pour ses bons services.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-339

**OUVERTURE D'UN POSTE DE BRIGADIER-BRIGADIÈRE SCOLAIRE
À TEMPS PARTIEL.**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de brigadier-brigadière scolaire suite au départ de Madame Johanna Caron;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste de brigadier-brigadière scolaire selon les modalités de la convention collective de travail en vigueur et de nommer Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim et Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics, pour faire partie du comité de sélection.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-340

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROGRAMME
CARBONE SCOL'ERE.**

CONSIDÉRANT que Carbone Scol'ERE est un programme éducatif qui s'ancre dans l'apprentissage de la science et de la technologie du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ);

CONSIDÉRANT que ce programme permet de comprendre les changements climatiques, les gaz à effet de serre et les impacts des choix de consommation, d'identifier des pistes de solutions responsables et positives et de mobiliser l'entourage par des défis familiaux écoresponsables;

CONSIDÉRANT le bilan du programme pour l'année scolaire 2024-2025 transmis à la Ville par Collectivités écologiques du Bas-Saint-Laurent (Co-éco), lequel indique que 49 élèves de Saint-Pascal et leurs familles ont pu être mobilisés comme acteur de changement;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Mgr-Boucher a inscrit deux classes afin de participer à ce programme pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la demande adressée par Co-éco à la Ville afin de prendre en charge le coût relié aux ateliers au montant de 1 440 \$ par classe;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis que ces ateliers vont contribuer à rendre les adultes de demain responsables et conscients de l'impact de chaque geste posé dans leur environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal accepte de contribuer au programme Carbone Scol'ERE pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 2 880 \$ afin de permettre à deux classes de l'école Mgr-Boucher de participer à ce programme et que le paiement soit effectué en deux versements égaux de 1 440 \$ en septembre 2025 et en février 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-341

OCTROID'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE ACCUEIL-PARTAGE DU KAMOURASKA DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Madame Céline Langlais, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison de ses fonctions de coordonnatrice pour l'organisme Centre Accueil-Partage du Kamouraska. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et au vote.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre Accueil-Partage du Kamouraska, un organisme sans but lucratif reconnu, pour son projet de rehaussement des équipements pour son activité de cuisine collective;

CONSIDÉRANT la Politique d'aide en développement social et communautaire de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du 8 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière totale de 2 000 \$ au Centre Accueil-Partage du Kamouraska pour son projet de rehaussement des équipements pour son activité de cuisine collective.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-08-342

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2025-08-343

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 20.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière